

GREENMAN ALSACE

RÈGLEMENT DU CROSS TRIATHLON DE GAMBESHEIM

dimanche 4 octobre 2026

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTRI (disponible sur <https://www.fftri.com/la-federation/textes-officiels/>) ainsi que du présent règlement qui rappelle les points majeurs ou spécifiques au Cross Triathlon Greenman Alsace, organisé par le Club « STRASBOURG EUROPE TRIATHLON »

Art. 1 Lieu, épreuves, horaires

Départs et arrivées au plan d'eau -10 a Rue de la Gravière – 67760 Gambesheim.

Épreuves	Distance S à partir de cadet, soit 16 ans (2010 et avant)		GreenKids 12-15 ans benjamins-minimes (2014-2011)	Multi-sprints à partir de junior soit 18 ans (2008 et avant)
	Format	Femme, Relais	Homme	Filles Garçons relais
Retrait des dossards	7h30-8h30	7h30-8h30	9h45-11h40	10h00-13h30
Ouverture Parc à vélos	8h30	8h30	11h45	13h30
Fermeture Parc à vélos	9h15	9h15	12h15	14h15
Briefing sur la plage	9h20	9h20	12h20	14h20
Départ sur la plage	9h30	9h35	12h30	14h30
Évacuation des vélos °	11h00 à 11h45	11h00 à 11h45	13h00 à 13h30	16h30 à 17h30
Remise des prix (*)	13h15	13h15	13h15	17h30

(*) l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires des podiums selon les besoins pour le bon fonctionnement de l'épreuve

« Greenman S »

9h30 Femme, Relais - 9h35 Homme

500 m de natation

14,45 km de VTT

4,25 km de course à pied

« GreenKids 12-15 ans »

12h30 Fille Relais Garçon

275 m de natation

5 km de VTT

2 km de course à pied

« Multi-sprints »

14h30 1^{er} relayeur

275 m de natation

5 km de VTT

2 km de course à pied

Art. 2 Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux non licencié.e.s et aux licencié.e.s FFTRI, UNSS Triathlon, ITU, ETU. La date limite des inscriptions par internet est fixée au **jeudi 1er octobre 2026** jusqu'à 23h59, les inscriptions sont uniquement possibles en ligne sur le site : www.le-sportif.com.

Les inscriptions pourront être clôturées avant cette date si le quota maximum des participants par course est atteint.

Nombre limite d'inscriptions :

- GreenKids individuel et relais **100** athlètes maximum
- Greenman S individuel et relais **250** athlètes maximum
- Multi-sprints XS **82** équipes de trois athlètes maximum.

Les équipes engagées sur le format multi-sprints seront composées de trois athlètes distincts et réparties dans les catégories Femmes, Mixtes et Hommes.

Pour les équipes mixtes, la composition ainsi que l'ordre de passage des athlètes devront impérativement respecter l'une des configurations suivantes : Homme / Femme / Homme ou Femme / Homme / Femme.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ces limites en fonction des places disponibles dans l'aire de transition.

La priorité des inscriptions est donnée en fonction de la date de réception du dossier complet par internet.

Pas d'inscriptions sur place.

Les dossards non retirés dans les délais indiqués à l'article 1 ne seront pas remboursés.

Modifications d'inscriptions :

- Il est possible de changer le nom de l'athlète inscrit.e jusqu'au **jeudi 1er octobre 2026**
- Il est également possible de changer de format de course jusqu'au **jeudi 1er octobre 2026**. L'athlète devra payer la différence de prix si ce dernier est finalement supérieur. Aucun remboursement de la différence de prix ne sera effectué si ce dernier est finalement inférieur
- **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de désistement ou d'annulation de la participation de l'athlète quel qu'en soit le motif
- **Aucun remboursement**, en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, de pollution du plan d'eau, d'arrêté préfectoral ou de toute circonstance indépendante de la volonté de l'organisateur mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, les parcours, les distances, les formats de course ou d'annuler l'épreuve.

Art. 3 Retrait des dossards

Les licencié.e.s FFTRI, UNSS Triathlon, ITU et ETU devront présenter leur **licence ou une pièce d'identité** pour retirer leurs dossards et puces.

Les non-licencié.e.s devront souscrire à une **licence expérience** disponible en ligne au moment de l'inscription, et présenter une **pièce d'identité**, (le certificat médical n'est plus requis, toutefois chaque participant devra remplir un **questionnaire médical en ligne** au moment de son inscription sur le site dédié).

Les non licencié.e.s mineur.e.s devront présenter **l'autorisation parentale** disponible en ligne au moment de l'inscription, en plus des documents susmentionnés en fonction du statut de licencié.e ou non.

À tout moment l'organisateur se réserve le droit, en accord avec les arbitres, de stopper un athlète qui se mettrait en danger et/ou qui ne respecterait pas l'ensemble des consignes. De même, un athlète en trop grande difficulté physique pourrait se voir arrêté et ne pas pouvoir terminer la course, le délai raisonnable pour aller au bout du parcours étant jugé trop long par les arbitres et l'organisateur.

Art. 4 Parcours, distances et ravitaillements

Chaque concurrent est équipé d'1 dossard et d'une puce. Les ceintures porte-dossard à 3 points de fixations minimums sont obligatoires pour porter le dossard. La puce devra être portée à la cheville pendant toute la durée de l'épreuve et restituée à l'organisation à la fin de chaque course.

Relais : le passage du relais entre nageur.se / cycliste se fait par transmission de la puce à l'emplacement prévu dans l'aire de transition. Le passage du relais entre cycliste / coureur.se se fait par transmission du dossard et de la puce à l'emplacement dans l'aire de transition. Il est admis que l'un des relayeurs fasse 2 disciplines dans leur intégralité.

Multi-sprints : le passage de relais entre les athlètes s'effectuera par transmission de la puce de chronométrage à l'emplacement prévu dans l'aire de transition. Aucun athlète ne pourra doubler, chaque équipe devra obligatoirement être composée de trois athlètes distincts.

Les concurrents présentent leur matériel aux arbitres à l'entrée de l'aire de transition et devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. Les sacs seront déposés dans un coin dédié dans l'aire de transition. Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée.

Natation au plan d'eau de Gamsheim (10a rue de la Gravière - 67760 Gamsheim)

Le départ natation pour la course S (course du matin) se fera par 2 vagues (féminines+ relais et hommes).

Le dossard est interdit en partie natation seul le port de la puce est obligatoire.

Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24.5°C et interdit au-dessus de 24.5°C. La natation est annulée pour les jeunes UNIQUEMENT si la température est inférieure à 16°C, ou sur décision du corps arbitral le jour J à l'heure H après prise des mesures et selon le ratio FFTRI entre T° air et T° eau.

En cas d'annulation, la natation sera remplacée par 1 boucle de 2km en course à pied pour le S et 1 tour de lac pour la course kids et le Multi-sprints.

La nudité est strictement interdite dans l'aire de transition. Le changement de vêtements, s'il y a lieu, doit se faire à l'abri des regards. Obligation de porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur.

Parcours :

● Courses GreenKids et Multi-sprints : **275 m** - Tracé en bleu

● Course S : **500 m** - Tracé en jaune

■ Parcours natation Adultes – 1 boucle 500 m (S)

■ Parcours Kids + Multi-sprints – 1 boucle 275 m

■ Ligne d'eau – Départ – 70 ml

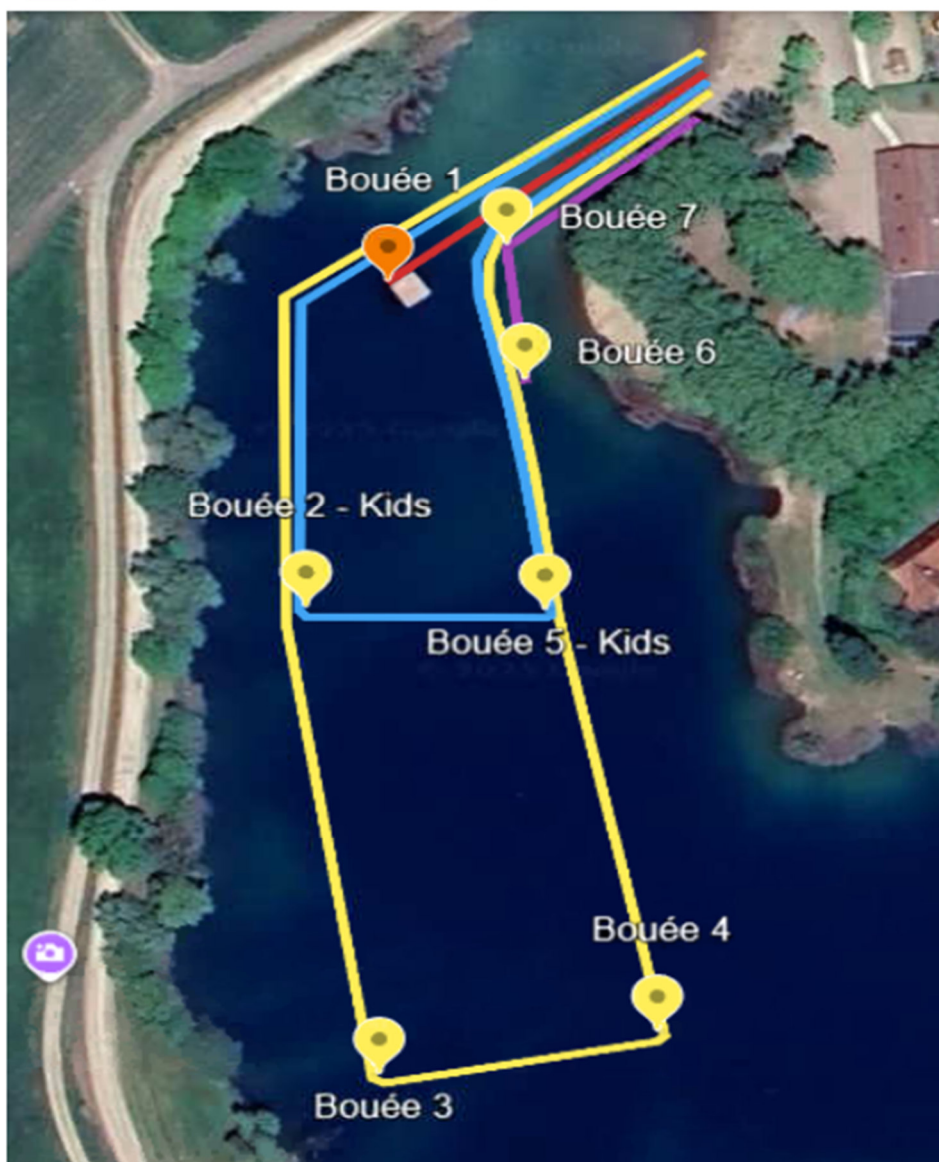
■ Ligne d'eau – Arrivée – 75 ml



Bouées jaunes – 7 unités



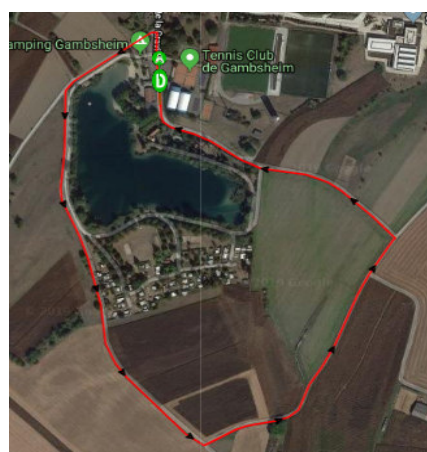
Bouées (parcours Kids) – 2 unités



Si annulation de la natation Kids et le Multi-sprints :
1 tour de lac à la place de la natation



Si annulation de la natation pour le S :
1 tour de 2km à la place de la natation



Circuits VTT en forêt et chemins de terre (VTT, cyclocross ou gravel)

Le port du casque à coque dure homologué est obligatoire, jugulaire fermée, dès le départ et jusqu'au dans l'aire de transition en plus de la partie vélo. Le dossard doit être porté à l'arrière et lisible, la puce à la cheville.

Les VTT, gravel et cyclocross sont autorisés. Les vélos à assistance électrique sont strictement interdits. Les prolongateurs de guidon ne sont pas autorisés. Les embouts de guidon doivent obligatoirement être bouchés. Chaque concurrent devra effectuer l'intégralité de l'épreuve avec le même vélo ; tout changement de vélo en cours de course est interdit. Les réparations sont autorisées uniquement avec le matériel transporté par le concurrent. Les pneus, freins et l'ensemble des éléments de sécurité du vélo devront être en bon état de fonctionnement au moment du contrôle et pendant toute la durée de l'épreuve.

Le Greenman est un cross triathlon, le parcours balisé a lieu en pleine nature et bien que roulant, il est susceptible de comporter des obstacles (arbre couché sur le tracé, branches ou flore haute...) chaque participant.e fera son affaire de sa façon d'aborder l'épreuve

Parcours :

- Greenman S = l'aller + la boucle + le retour (14,45 km)
- Greenkids + Multi-sprints = l'aller + le retour (5 km)



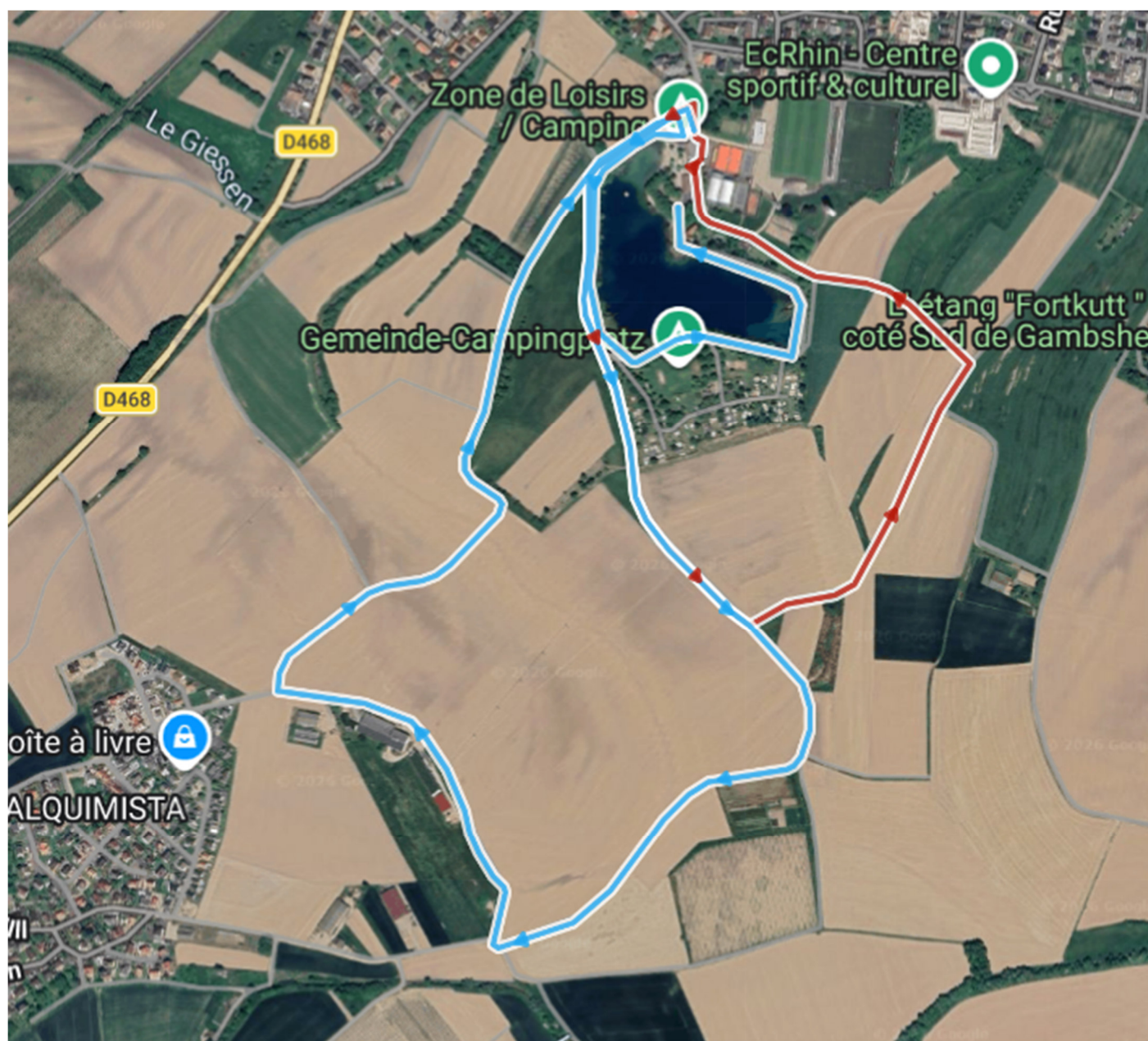
INTERDICTION FORMELLE DE NETTOYER SON VTT DANS LE PLAN D'EAU SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION

Circuits course à pied nature sur chemin de terre, en forêt et au bord du plan d'eau

Le dossard doit être mis à l'avant et lisible, la puce à la cheville. Le port du casque est interdit. Le Greenman est un cross triathlon, le parcours balisé a lieu en pleine nature et bien qu'accessible, il est susceptible de comporter des obstacles (arbre couché, branches ou flore haute...) chaque participant.e fera son affaire de sa façon d'aborder l'épreuve.

Parcours :

- Greenman S = Tracé **Bleu** (4,45 km).
 - Un ravitaillement liquide sur le parcours et un liquide et solide à l'arrivée.
- Multi-sprints = **Rouge** (2 km).
 - Un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.



- Greenkids = 2x tracé **vert** (2 tours du lac = 2 km).
 - Un ravitaillement liquide sur le parcours et un liquide et solide à l'arrivée.



Art. 5 Abandons

Tout concurrent abandonnant l'épreuve devra prévenir immédiatement un arbitre ou un membre de l'organisation et restituer sa puce de chronométrage. En cas d'abandon sur le parcours, il devra rejoindre le point de sécurité le plus proche ou attendre les consignes de l'organisation.

Art. 6 Récompenses

Des récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque course ainsi qu'aux trois premiers de chaque catégorie pour les formats S et Kids.

Pour les relais et l'épreuve multi-sprints, un classement scratch sera établi et les trois premières équipes des catégories Hommes, Femmes et Mixtes seront récompensées.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires des podiums, les catégories récompensées ainsi que la nature des récompenses, en fonction des contraintes d'organisation et du bon déroulement de l'épreuve.

Art. 7 Infractions et pénalités

La décision d'un arbitre est sans appel. Le triathlon est un sport individuel. Il n'autorise aucune assistance extérieure.

De plus, tout abandon de déchets en dehors des zones prévues à cet effet est interdit et pourra entraîner une pénalité ou une disqualification. Les participants doivent conserver leurs déchets avec eux jusqu'aux points de collecte prévus par l'organisation. Ils s'engagent également à respecter le site naturel, la faune, la flore et l'ensemble des consignes environnementales de l'organisation.

Art. 8 Assurance Responsabilité

L'organisateur est couvert pour tous les risques de responsabilité civile par son assurance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillances dues à un mauvais état de santé ou provoqué par le non-respect des consignes des organisateurs, et en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Art. 9 Droit d'image et d'accès aux données personnelles

Chaque participant.e et spectateur.trice autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il/elle pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation. En s'inscrivant à la course du Greenman, chaque participant.e accepte que son adresse électronique soit transmise aux partenaires de l'évènement, dont la liste est sur le site internet à des fins d'éventuelle prospection commerciale par courrier électronique (<https://www.strasbourg.europetri.com/>).